

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le vendredi 18 octobre 2019 à 15h30. Le pro-maire Jean-Pierre Allard et les conseillers (es), Steve Bouchard, Pierre Gravel, et Michel Chouinard, sont présents.

Sous la présidence du pro-maire Jean-Pierre Allard. Aussi présente, madame Nathalie Breton, adjointe administrative.

2019-10-10  
Ordre du  
jour

### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Protocole d'entente – Projet MAMH 2020391
- 3) Dérogation mineure – DRL – 190080 – 386, chemin des Fondateurs
- 4) Levée de la séance

Adoptée

2019-10-11

### **2. PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET MAMH 2020391**

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la mairesse, Francine Asselin-Bélisle, pour signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay le protocole d'entente dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec dossier no : 2020391.

Adoptée

2019-10-12

### **3. DÉROGATION MINEURE – DRL – 190080 – 386, CHEMIN DES FONDATEURS**

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité

D'accorder la dérogation mineure DRL 190080 du 386 chemin des Fondateurs propriété de Tsatas Vasiliki portant ainsi la marge de recul avant pour un bâtiment accessoire à 2 mètres.

2019-10-13

### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 15h40

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Allard, pro-maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Breton, adjointe administrative

Je, Jean-Pierre Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Allard, pro-maire